

Préambule

La genèse du Carrefour Citoyen du Palacret

Le Palacret est situé sur la commune de Saint-Laurent dans les Côtes d'Armor. Il s'étend sur environ 4 hectares le long de la rivière du Jaudy. Son patrimoine matériel et immatériel incite en 2002 la Communauté de Communes du Pays de Bégard à en devenir le propriétaire.

La Communauté de Communes va s'appuyer sur plusieurs associations afin de valoriser collectivement ce site et ses richesses. Ainsi, entre 2005 et 2013, quatre structures associatives et la Communauté de Communes mènent conjointement réflexions et actions de développement du Palacret et du territoire dont il dépend. Tous mettent en commun leurs compétences et leurs moyens respectifs, au service d'un projet, le Projet Collectif Palacret qui devient « Carrefour citoyen du développement durable, des cultures locales et internationales ».

En 2014 le Carrefour Citoyen du Palacret existe. Il souhaite affirmer son existence et apposer une définition commune portée par tous ceux qui l'ont créé.

Les valeurs du Carrefour Citoyen du Palacret

La Communauté de Communes du Pays de Bégard et le Collectif Associatif du Palacret posent les bases d'une collaboration transversale et interactive, dans un esprit d'échange, d'ouverture et de solidarité. Le Carrefour Citoyen du Palacret fonde son intervention sur les valeurs de l'éducation populaire, du vivre ensemble, du développement durable, de la citoyenneté et de la laïcité.

La dynamique d'action

Pour mettre en œuvre ces valeurs, les entités du Carrefour Citoyen du Palacret ont développé une dynamique d'action qui repose sur la découverte, la sensibilisation, la transmission, l'éducation et la formation. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans une démarche de préservation, de valorisation et de promotion du patrimoine matériel et immatériel du territoire et au-delà.

Il réaffirme sa vocation d'outil au service du territoire et de ses habitants fédérant les acteurs et les initiatives.

La synergie des entités

Le Carrefour Citoyen du Palacret expérimente également de nouvelles formes d'organisation collective et de gestion de projets. Les entités ont adopté une gouvernance partagée et démocratique valorisant la dynamique collective et les engagements de tous.

Les pratiques innovantes permettent à plusieurs partenaires de mettre en synergie leurs statuts, leurs compétences, leurs désirs, ainsi qu'une conception partagée des valeurs portées par le Carrefour Citoyen du Palacret.

Le Carrefour Citoyen du Palacret dégage des perspectives novatrices qui ouvrent un nouveau chapitre de l'histoire du Palacret.

Un projet partagé qui s'inscrit pleinement dans une perspective de développement durable

Les thématiques portées par le Carrefour Citoyen du Palacret sont diverses, liées aux objets de chaque entité et aux richesses du site. Les dimensions investies par des actions transversales répondent au fondement du développement durable :

- **Patrimoniale/ historique** : Promotion de l'histoire linière du site du Palacret...
- **Culturelle/ diversité culturelle** : programmation culturelle, mise en œuvre d'échanges internationaux...
- **Environnementale** : préservation et valorisation des milieux et des paysages du site, promotion des énergies renouvelables....
- **Sociale** : dynamique d'insertion par l'activité professionnelle, lien social via la transmission entre générations...
- **Economique et touristique** : visite du site, rencontre avec les gens d'ici, ...

A travers la charte, les entités qui composent le Carrefour Citoyen du Palacret affirment et s'engagent pour ce projet partagé.

Article 1 : Les entités et leurs identités

Les entités actuelles



La Communauté de Communes du Pays de Bégard : Elle a été créée le 23 décembre 1996. Elle est composée de 7 communes ; Bégard, Kermoroc'h, Landébaëron, Péder nec, Saint-Laurent, Squiffiec et Trégonneau qui partagent un projet politique de territoire.

Le Collectif Associatif du Palacret : Il est composé de 4 associations : MJC du Pays de Bégard, , Etudes et Chantiers Bretagne-Pays de la Loire, War Dro An Natur et Les amis du Palacret. L'association a pour but la valorisation et l'animation du site du Palacret

MJC du pays de Bégard : L'association propose un programme d'actions culturelles selon ses principes d'éducation populaire (cycles de conférences-débats, expositions, échange culturels, programmation de spectacles vivants, etc.).



La mise en œuvre de la programmation culturelle proposée par le réseau Au Fil de l'Eau est également assurée par la MJC.

Le réseau "Au fil de l'eau" réunit cinq sites dont l'histoire économique et humaine a marqué durablement le Pays de Guingamp. Il met en œuvre des actions pour révéler l'histoire d'anciens lieux industriels et les accompagner dans leurs nouvelles destinations.

Etudes et Chantiers Bretagne-Pays de la Loire



L'association entend développer toute forme de participation des jeunes et adultes, éloignés ou non de l'emploi, à l'aménagement, l'équipement, l'animation, la sauvegarde et la gestion de l'espace de vie et des espaces naturels, dans une démarche volontaire et interculturelle : chantiers d'insertion présent sur le site ; chantiers et échanges internationaux ...

War Dro An Natur



Association d'éducation à l'environnement et au développement durable. Son rôle est de faciliter la compréhension aux différents milieux naturels et à la biodiversité, à la sauvegarde et à la réhabilitation des milieux, au jardinage naturel et au concept de jardin-refuge, au patrimoine

Les Amis du Palacret

L'association a comme mission :

- de remettre en activité les machines liées au travail du lin ;



- de faire connaître le patrimoine du lin et transmettre la mémoire autour de son travail à travers des animations ;

- de retracer l'histoire plus ancienne du site

- de valoriser l'énergie de la rivière

L'ouverture à de nouvelles entités :

Pour devenir une entité du Carrefour Citoyen du Palacret, une association, une structure doit faire parvenir sa candidature au Comité Carrefour Citoyen du Palacret (voir article 4). Son intégration est soumise à l'avis des membres du Comité Carrefour Citoyen du Palacret. Si l'avis est favorable pour au moins les 2/3 des membres du Comité Carrefour Citoyen du Palacret, son intégration est validée par le conseil communautaire.

Article 2 : Les entités ; mission et engagements

Chaque entité du Carrefour Citoyen du Palacret s'engage à mettre en œuvre les principes définis dans le préambule à travers les engagements inscrits ci-dessous.

Chaque entité s'engage à :

- Participer, chaque année civile, à la définition et la mise en œuvre des objectifs issus du projet partagé.
- Mettre à disposition des objectifs définis des ressources humaines, financières, matérielles et de réseaux partenariaux.
- Participer activement et régulièrement aux instances du Carrefour Citoyen du Palacret (voir article 4) et aux décisions concernant ces instances. Participant des décisions prises, elle en est solidaire.
- Assurer la promotion du Carrefour Citoyen du Palacret au sein de son ou ses réseau(x) et à l'extérieur, à partir de ses propres outils de communication et des outils de communication communs
- Participer à la production du rapport annuel du Carrefour Citoyen du Palacret
- Evaluer annuellement les actions menées

Les entités ont le droit de :

- Recevoir l'ensemble des documents ayant trait au Carrefour Citoyen du Palacret
- Utiliser les documents du Carrefour Citoyen du Palacret comme support d'information pour leurs activités
- Coopérer avec d'autres organisations pour assurer la mise en œuvre des objectifs du Carrefour Citoyen du Palacret
- Proposer l'intégration d'une autre entité au Carrefour Citoyen du Palacret
- Utiliser les locaux et équipements selon les conventions
- Utiliser le site dans le respect des zones définies en concertation dans le guide d'entretien

Article 3 : les instances du Carrefour Citoyen du Palacret

1. Instance de gouvernance : le Comité Carrefour Citoyen du Palacret

Sa composition : C'est une instance paritaire composée d'un représentant élu par association et d'un nombre égal d'élus communautaires à la somme des représentants associatifs. Tous ont une voix délibérative.

Les salariés et bénévoles des diverses entités peuvent participer à cette instance afin que la collaboration entre l'instance technique et l'instance de gouvernance se fasse dans les meilleures conditions. Ils n'ont pas de voix délibératives.

Sa fonction : *Il a un rôle de concertation, d'orientation, de décision et de suivi*

Sachant que le Conseil Communautaire valide les axes de travail, les objectifs et les actions, le Comité Carrefour Citoyen du Palacret:

- propose les axes de travail prioritaires puis encadre la mise en œuvre de ceux qui ont été validés. Pour cela :
 - il définit les objectifs
 - Il est force de proposition et délibère sur les actions proposées par le Comité technique, y compris dans leur volet financier
 - Il recherche des financements et prend des engagements en la matière
 - Il effectue le suivi des actions réalisées dans le cadre du rapport annuel
 - Il évalue les actions menées au regard des financements espérés et ceux acquis.

- Le cas échéant, pour répondre à un besoin spécifique, il peut décider la création et la dissolution de groupes de travail. Il en détermine les modalités de fonctionnement. Ce groupe a pour fonction de :
 - analyser le besoin spécifique et d'établir la problématique
 - mobiliser les différentes ressources partenariales et techniques pour répondre à cette problématique
 - proposer un plan d'actions
 - élaborer un document restituant les travaux du groupe
 - rendre compte des travaux au Comité Carrefour Citoyen du Palacret

Son fonctionnement : L'instance se réunit au moins une fois par trimestre. Elle est coordonnée par l'agent de la Communauté de Communes.

2. Instances de mise en œuvre :

Le Comité Technique

Sa composition : Il réunit des bénévoles et des salariés de chaque entité.

Sa fonction : *Force de proposition et instance de mise en œuvre*

- Il propose, au Comité Carrefour Citoyen du Palacret, des actions en conformité avec les objectifs, y compris dans leur volet financier.
- Il met en œuvre les actions validées, détermine les modalités et l'implication de chacun
- Il effectue chaque mois un suivi et établit un bilan semestriel
- Il assure la gestion quotidienne du fonctionnement. Pour cela :
 - ✓ Il informe les bénévoles et salariés des modalités liées à la gestion du site
 - ✓ Il propose et met en place des outils opérationnels de fonctionnement
 - ✓ Il collecte et rend compte des besoins auprès du Comité Carrefour Citoyen du Palacret

Son fonctionnement : L'instance se réunit tous les mois. Elle est coordonnée par l'agent de la Communauté de Communes.

Le Comité de Programmation

Sa composition : Il réunit des bénévoles et des salariés de chaque entité

Sa fonction : *élaborer et mettre en œuvre un programme d'animations en lien avec les objectifs.*

Pour cela :

- Il valide les animations retenues parmi celles proposées
- Il établit le calendrier des animations
- il veille à la cohérence des événements programmés
- Il harmonise la programmation avec les manifestations locales, régionales, nationales...
- Il assure le suivi logistique
- Il crée et met en place des outils opérationnels assurant la communication et la mise en œuvre des actions
- Il rend compte au Comité Technique

Son fonctionnement : L'instance se réunit de 4 à 8 fois par an. Elle est coordonnée par l'agent de la Communauté de Communes.

Article 4 : Modalités de mise en œuvre

Afin de permettre l'exécution de cette charte la Communauté de Communes charge l'un de ses agents communautaires d'animer les instances de gouvernance et de mise en œuvre.

Les modalités d'exécution de cette charte font l'objet d'un document annexe nommé : convention d'objectifs et de moyens.

Article 5 : les documents annexes

Des documents annexes détailleront les présents articles notifiés dans cette charte. La signature de cette charte impliquera la signature des documents annexes validés par l'ensemble des entités.

Article 6 : Modification de la charte

La présente Charte peut être modifiée par voie d'avenant. Celui-ci doit être proposé lors d'un Comité Carrefour Citoyen du Palacret par l'une des entités. Sa validation est soumise à l'approbation des 2/3 des entités membres du Carrefour Citoyen du Palacret.

Article 7 : Durée de la charte

Cette charte et ses annexes sont établies pour une durée de trois ans.

Article 8 : Retrait d'une entité

Tout membre peut prendre la décision de se désengager du Carrefour Citoyen du Palacret, Il sera invité à présenter sa décision au Comité Carrefour Citoyen du Palacret. Suite à cette présentation et sur un temps n'excédant pas plus de trois mois, l'entité qui souhaite se retirer a l'obligation de respecter sa mission et ses engagements au sein du Carrefour Citoyen du Palacret.

Le retrait de la Communauté de Communes rend caduque la présente charte.